

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011_B416-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011
 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011  
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

**2011\_B416**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer le marché n°11M12 relatif à la distribution de documents pour la C.P.A. - Lot n°1 : distribution en boîtes aux lettres**

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etalent Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

**Excusé(e)s :**

LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_05**

**BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Georges CRISTIANI

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la distribution de documents pour la C.P.A. – Lot n°1 : distribution en boîtes aux lettres (n°11M112)**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport vise à renouveler un marché arrivant à terme le 31 décembre 2011. Il est nécessaire d'en assurer la continuité afin de poursuivre la communication de l'institution auprès des usagers de la CPA.  
La distribution non adressée a fait l'objet d'un lot spécifique distinct de la distribution en dépôt, dans la rue ou adressée par voie postale faisant chacune l'objet d'un lot particulier. Ainsi, ce découpage permet de cibler les opérateurs économiques dédiés à ces prestations.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 4 novembre 2011.

### Economie du marché :

Le présent marché a pour objet la distribution non adressée en boîtes aux lettres, sur le territoire communautaire, des publications de la CPA tel que le magazine trimestriel communautaire Pays d'Aix Provence Magazine ainsi que d'autres publications ponctuelles.

Cette distribution peut être couplée avec des documents n'émanant pas de la CPA. Plus rarement, une distribution de documents émanant uniquement de la CPA, pourra être demandée.

Une première consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert dans le cadre d'un allotissement. Cependant, la commission d'appel d'offre (CAO) du 8 juillet 2011 a déclaré le lot relatif à la distribution non adressée infructueux, la CPA n'ayant réceptionné que des offres irrégulières ou inacceptables.

Par conséquent, la CAO a décidé de relancer une consultation selon la procédure négociée définie aux articles 35 I 1<sup>er</sup>, 65 et 66 du Code des marchés publics.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécutera par bons de commande, émis en fonction des besoins dans la limite des seuils financiers suivants :

Minimum : 25 000 € HT - Maximum : 45 000 € HT.

### Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable 3 fois à l'expiration de cette période initiale, pour une durée identique.

Le marché est traité à prix unitaires révisibles

### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure négociée après publicité préalable et mise en concurrence qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à candidature a été adressé aux journaux suivants :

- B.O.A.M P	du 30/07/2011
- JOUE	du 30/07/2011
- La Provence	du 27/07/2011
- Profil acheteur	du 30/07/2011

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 – Prix des prestations - coefficient 0.70

2 – Valeur technique - coefficient 0.20

3 – délai - coefficient 0.10

Seul un candidat a remis un pli.

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 4 novembre 2011 a décidé d'attribuer le marché n°11M112 à la société ADREXO pour un montant estimatif non contractuel de 39 835.20 € HT dans les limites d'un montant minimum annuel de 25 000 € HT et d'un montant maximum annuel de 45 000 € HT.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics et notamment en ses articles 35-I-1<sup>er</sup>, 65, 66 et 77 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 4 novembre 2011.

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

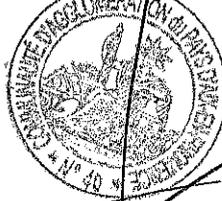
- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°11M112 relatif à la distribution non adressée de documents en boîtes aux lettres attribué à ADREXO pour un montant estimatif non contractuel de 39 835.20 € HT, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement – Fonction – 611 - Nature 023.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer le marché n°11M112 relatif à la distribution de documents pour la C.P.A. - Lot n°1 : distribution en boîtes aux lettres**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**21 NOV. 2011**